

CHARMANT

**Charte du groupe CHARMANT:
Philosophie, principes directeurs et code de conduite**

CHARMANT

Introduction

Le développement de la valeur de l'entreprise est au cœur de la stratégie du groupe CHARMANT. C'est dans cette optique que nous nous efforçons d'améliorer la qualité de notre management à travers un travail sans relâche et des perspectives mondiales. Nous nous engageons également à faire de la marque CHARMANT un symbole de fiabilité en apportant plaisir, tranquillité et expérience visuelle confortable à nos clients.

Alors que notre environnement commercial évolue rapidement et radicalement, nous nous devons de reconnaître et d'assumer nos responsabilités sociales. Dans sa quête d'une croissance solide, le groupe CHARMANT s'engage à continuer d'accorder une place centrale aux hommes et aux femmes, ainsi qu'à comprendre et à respecter les lois et réglementations des pays et territoires dans lesquels il est implanté. Parallèlement, en tant que citoyens du monde, nous devons préserver l'harmonie avec la société et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger l'environnement.

C'est avec dévouement, détermination et des idéaux affirmés que CHARMANT établit la charte du groupe. Nous sommes convaincus qu'une bonne conduite dans les affaires se traduit par le développement des personnes, et par conséquent de l'entreprise, et nous espérons que cette charte nous guidera dans cette direction. Nous pensons également que le développement de l'entreprise repose sur trois types de satisfaction et que cette charte nous aidera à les obtenir :

1. La satisfaction client : créer de la valeur ajoutée pour nos clients.
2. La satisfaction des actionnaires : créer de la valeur ajoutée pour nos actionnaires.
3. La satisfaction des collaborateurs : offrir un environnement de travail positif et gratifiant.

1er avril 2010

Le conseil d'administration

CHARMANT Inc

CHARMANT

Chapitre I Notre philosophie

- 1 Nous apportons du plaisir et de la tranquillité à nos clients.
- 2 Nous réfléchissons de manière globale et nous mettons toujours tout en œuvre pour atteindre nos objectifs.
- 3 Nous améliorons notre quotidien et créons un avenir prospère grâce à notre travail et à nos créations.
- 4 Nous respectons l'ensemble des lois et réglementations en vue de générer une croissance durable dans notre secteur ainsi que d'assumer nos responsabilités à l'égard de la société et de nos interlocuteurs.

CHARMANT

Chapitre II Principes directeurs

- 1 Nous travaillons toujours de manière juste avec tous nos clients et agissons avec un point de vue raisonnable et équilibré.
- 2 Nous attachons une grande importance à la confiance, à la satisfaction et à la tranquillité de nos clients. À ce titre, nous nous efforçons toujours de rechercher et de développer les technologies les plus avancées, ainsi que de proposer des produits et services de qualité basés sur des techniques de pointe.
- 3 Nous donnons aux clients et aux consommateurs des informations fiables et précises sur nos produits et services.
- 4 Nous aspirons à être une entreprise attractive en améliorant notre valeur de manière durable et régulière.
- 5 Nous utilisons les biens de l'entreprise de manière respectueuse et appropriée, qu'ils soient matériels ou immatériels.
- 6 Nous avons pour but d'être une entreprise saine, solide et hautement transparente, en respectant l'ensemble des lois et réglementations nationales et internationales en vigueur.
- 7 Nous transmettons les informations à nos actionnaires avec proactivité et dans des délais opportuns afin de leur permettre de comprendre et d'évaluer l'entreprise dans des conditions optimales.
- 8 Nous exécutons nos missions avec intégrité, éthique et responsabilité, sans jamais perdre de vue l'intérêt de nos interlocuteurs.
- 9 Nous voulons un environnement de travail sain dans lequel les valeurs et le caractère de chacun sont respectés.
- 10 Nous agissons en tant que professionnels et bons citoyens au sein de la société à laquelle nous appartenons.
- 11 Nous respectons dans la mesure du possible les droits et la propriété intellectuelle d'autrui et ne les enfreignons pas.
- 12 Nous sommes pleinement conscients de l'importance et de la nécessité de la préservation de l'environnement et travaillons activement sur les thématiques de développement durable, tout en sensibilisant le public à nos activités d'entreprise responsable.
- 13 Nous cherchons à développer notre entreprise en interagissant pleinement avec la société, car nous sommes convaincus que notre croissance n'est possible que si la société progresse également.

CHARMANT

Chapitre III Code de conduite

I Une entreprise saine

- 1 Afin de gagner la confiance des clients et d'obtenir leur satisfaction, nous élaborons et proposons des produits et services de qualité en accordant une attention maximale à la sécurité et à la protection des données personnelles.
 - a) Nous élaborons et proposons des produits et services de qualité grâce à une bonne connaissance des besoins de nos clients.
 - b) Nous garantissons la qualité et la sécurité de nos produits et services.
 - c) Nous donnons aux clients et consommateurs des informations appropriées sur nos produits et services.
 - d) Nous répondons avec sincérité aux questions des clients et des consommateurs.
 - e) Nous protégeons les données personnelles et les informations sur nos clients de manière légale et rigoureuse.

- 2 Nous gérons notre entreprise de façon appropriée et nous engageons pour une concurrence libre, loyale et transparente.
 - a) Nous respectons les lois et réglementations nationales et internationales en matière de commerce, de monopoles et de concurrence loyale. Nous garantissons en outre des transactions correctes, équitables et transparentes au sein de l'entreprise.
 - b) Nous contrôlons et protégeons strictement nos informations confidentielles, ainsi que la propriété intellectuelle de l'entreprise et des tiers.
 - c) Nous nous interdisons d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou des divertissements dans le but d'obtenir un avantage indu.

- 3 Nous avons toujours vocation à respecter les lois et réglementations en vigueur, quel que soit le marché dans lequel nous nous trouvons. Nous veillons également à respecter la culture et les coutumes locales tout en cherchant à nous développer en harmonie avec les territoires.
 - a) Nous garantissons le strict respect des lois et réglementations nationales et internationales, conformément aux exigences de cette charte.
 - b) Nous développons notre activité grâce à la confiance mutuelle au sein de chaque marché, en respectant la culture et les coutumes locales.
 - c) Nous favorisons les responsabilités au niveau local.
 - d) Nous contribuons activement à l'élaboration par nos partenaires locaux de leur stratégie de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et les accompagnons en cas de nécessité.

CHARMANT

- 4 Nous nous engageons à communiquer largement avec la société et nos actionnaires. Par ailleurs, nous transmettons les informations relatives à l'entreprise de manière active et appropriée.
 - a) Nous encourageons la communication avec les actionnaires et les investisseurs à travers des réunions générales avec les actionnaires et des activités de relations avec les investisseurs.
 - b) Nous transmettons les informations pertinentes aux actionnaires en temps opportun.
 - c) Nous favorisons une communication réciproque avec la société à travers des activités de relations publiques.

II Préservation de l'environnement

- 5 Nous nous engageons à traiter proactivement les questions environnementales, que nous reconnaissons comme un défi commun pour l'être humain et comme un élément essentiel de l'existence à long terme de notre entreprise.
 - a) Nous soutenons les initiatives d'actions pour le climat et de développement d'une économie circulaire.
 - b) Nous nous efforçons de réduire les risques liés à nos activités et leur impact sur l'environnement.
 - c) Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour développer des produits, des technologies, des services et des modèles économiques innovants qui contribuent à la résolution des problèmes environnementaux.
 - d) Nous accomplissons des actions de protection de la nature, notamment la préservation de l'ensemble des écosystèmes et des formes de vie.

III Respect des personnes

- 6 Nous respectons la diversité et la personnalité de nos collaborateurs, et garantissons un environnement de travail sûr et agréable.
 - a) Nous appliquons une politique de ressources humaines juste permettant à chacun d'exprimer pleinement ses capacités.
 - b) Nous appliquons l'égalité des chances pour tous nos collaborateurs et rejetons fermement toute forme de discrimination.
 - c) Nous nous efforçons d'offrir un environnement de travail propice à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs.
 - d) Nous respectons la personnalité de chaque collaborateur et soutenons les plans d'évolution et de développement des compétences.
 - e) Nous dialoguons toujours de manière cordiale et respectueuse, que ce soit directement avec les collaborateurs ou par l'intermédiaire de leurs représentants.
 - f) Nous ne tolérons en aucune circonstance le travail des enfants, le travail forcé et la traite d'êtres humains.

CHARMANT

IV Harmonie avec la société

- 7 En tant qu'entreprise citoyenne, nous participons activement à des activités socialement responsables.
 - a) Nous nous appuyons sur nos ressources et notre expertise pour résoudre les problèmes sociaux qui nous concernent et répondre aux défis que l'avenir nous réserve.
 - b) Nous participons collectivement à des actions socialement responsables, en tant qu'industrie et communauté professionnelle.
 - c) Nous encourageons la participation volontaire de nos collaborateurs à des activités socialement responsables.

- 8 Nous nous opposons fermement aux groupes et aux forces antisociales qui menacent l'ordre et la sécurité de la société civile.
 - a) Nous exposons clairement notre politique d'exclusion des forces antisociales de nos activités.
 - b) Nous répondons aux menaces des forces antisociales en coopération avec la police et les autorités compétentes.
 - c) Notre travailons à l'exclusion des forces antisociales avec les associations professionnelles et les entreprises locales.

V Responsabilités de la direction

- 9 En notre qualité de dirigeants, nous reconnaissons le caractère prioritaire de la mise en œuvre de la présente charte du groupe. Nous prenons l'initiative de montrer l'exemple afin d'aider nos collaborateurs à la comprendre et à y adhérer, grâce à la formation et à la sensibilisation, et de garantir le respect de cette charte par les sociétés du groupe et nos partenaires commerciaux. Parallèlement, nous tenons compte avec respect des points de vue internes et externes afin de reconnaître et d'évaluer la manière dont la charte est partagée et appliquée au quotidien. En cas de nécessité, nous n'hésitons pas à revoir nos systèmes et processus internes en vue d'assurer une gestion éthique fondée sur ces principes.

- 10 Le conseil d'administration maîtrise pleinement le processus interne de gestion des risques et nous nous efforçons, quelles que soient les circonstances, de prévenir les événements inattendus et les situations d'urgence. En cas de survenue d'incidents contrevenant à notre charte, nous prenons l'initiative d'enquêter et d'analyser, puis d'établir des mesures préventives, tout en garantissant la transparence de ce processus. En outre, nous communiquerons clairement et dans les meilleurs délais des informations et explications aux personnes concernées ainsi qu'aux parties extérieures. Nous prendrons également les éventuelles mesures et sanctions nécessaires, en clarifiant la responsabilité des parties impliquées, y compris nous-mêmes.

CHARMANT

Charte du groupe Charmant (Version 1.0)

Instaurée le 21 avril 2008

Première mise à jour le 1er avril 2010

Dernière mise à jour le 31 août 2021

Charmant Inc
Kawasari-cho, Sabae
Fukui 916-8555
Japon

